

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du lundi 3 décembre 2012 à Reillanne

M. Alain CALVET souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté de Haute Provence

Le Président ouvre la séance.

Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour.

\* \* \* \*

### **1 – BISTROT DE PAYS A MONTJUSTIN**

L'assemblée adopte à l'unanimité le contrat de bail pour le bistrot de pays à Montjustin et le bail à loyer d'habitation, elle autorise le Président à signer ces documents.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants suivants :

- Lot « carrelage-faïence » : avenant en moins value de 1 841 € HT
- Lot « Plomberie-sanitaires » : avenant en plus value de 1 391 € HT

### **2 – INSTITUT DES HUILES ESSENTIELLES**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant H.T</b>
Lot 1 – Terrassement – VRD	Ets ABRACHY	140 679,50 €
Lot 2 – Maçonnerie - Gros Œuvre	Ets RIORDA	361 426,40 €
Lot 3 – Charpente – couverture - Zinguerie	Ets ARBATS	79 306,20 €
Lot 4 – Menuiseries Extérieures	Ets LUNGO	35 844,00 €
Lot 5 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds	Ets ARTS et DECO PEINTURE	39 333,95 €
Lot 6 – Menuiseries Intérieures	Ets LUNGO	58 783,80 €
Lot 7 – Carrelages Faïences	Ets AIC BAT	60 269,80 €
Lot 8 – Serrurerie	Infructueux	
Lot 9 – Peinture	Ets ARAMAND	17 224,50 €
Lot 10 – Chauffage – ventilation – Plomberie - Sanitaire	Ets CAP CLIM	103 686,60 €
Lot 11 – Electricité – Courants Faibles	Ets CAPARROS	53 000,00 €
Lot 12 – Espaces verts - Aménagements	Ets JARDIVER TECHNIC	191 823,80 €

### **3 – SOCIETE CIEL D'AZUR**

L'Assemblée décide à l'unanimité de vendre les lots 17 et 18 à la société Ciel d'Azur. Elle autorise la Société à déposer le permis de construire.

### **4 – SOCIETE GILLI SERVICES**

L'assemblée décide à l'unanimité de vendre le lot n°16 à la SCI Lazare.

### **5 – INTERÊT COMMUNAUTAIRE**

L'assemblée décide à l'unanimité de préciser l'intérêt communautaire afin d'éviter toute ambiguïté de la manière suivante :

« Outre la réalisation des crèches et autres centres de loisirs sans hébergement, la Communauté peut en assurer directement ou indirectement le fonctionnement ou encore lorsque la gestion est assurée par une association, la Communauté peut subventionner directement son activité ».

## **6 – CRECHES – Créations de postes - Avenants**

- L'assemblée autorise à l'unanimité la création de cinq postes.

Le Président rappelle les conditions d'acceptation à la crèche de Virebois :

- Être domicilié sur le territoire communautaire
  - Travailler sur le territoire communautaire
  - Être domicilié sur une commune hors de la communauté qui accepte de participer au fonctionnement de la crèche.
- L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant concernant le lot « Etanchéité » d'un montant de 4 058,60 €.

## **7 – DECISIONS MODIFICATIVES**

- Au Budget Principal en section de fonctionnement :

L'assemblée autorise à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Article à créditer	Montant	Article à débiter	Montant
611- Contrat prestation service	+ 20 000,00 €	67441 – Subvention aux budgets annexes	- 280 000 €
61523 – Ent. Voiries et réseau	+ 70 000,00 €		
6262 – Frais télécom	+ 10 000,00 €		
6554 – Cont. organismes regroupé	+ 180 000,00 €		

Art/Op à créer	Montant	Art/Op à annuler	Montant
4581-124 Voirie 2012	+ 40 000,00 €	4581-121 – Voirie 2011	- 40 000,00 €
4581-124 – Voirie 2012	+ 60 000,00 €	2313-138 – Pont à Aubenas	- 60 000,00 €
	+ 100 000,00 €		- 100 000,00 €

Article à créditer	Montant	Article à débiter	Montant
6217 – Personnel affecté par la commune membre du groupement	+ 70 000 €	657 341 – Subvention de fonctionnement aux communes membres	- 70 000 €

- Au Budget Service Ateliers Relais en section d'investissement :

Articles à créditer	Montant	Articles à débiter	Montant
2051 – Licence de débit de boisson	+ 19 000 €	2313-027 – Bistrot de pays à St Martin	- 19 000 €
1322 – Subvention Région	+ 10 000 €	2313-029 – Atelier Ciel d'Azur	- 10 000 €
2315-10007 – Extension ZAE	+ 65 000 €	2313-029 – Atelier Ciel d'Azur	- 65 000 €

## **8 – MISES A DISPOSITION – DELEGATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de mise à disposition à intervenir pour régulariser certaines opérations.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour certaines opérations.

## **9 – PROGRAMME LIFE- Mise en conformité de dispositifs d'ANC - Subvention**

L'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer des subventions pour la mise en conformité de dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) par phytoépuration selon les modalités suivantes :

Nombre de dispositifs Mis en conformité	% de la subvention Par la CCHP	Plafond
1	40 %	5 000 €
2	40 %	9 000 €
3	40%	12 000 €
4	40%	15 000 €

## **10 – DEMANDES DE FINANCEMENTS**

### A. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter une demande de financements pour la réfection de la voirie à Villemus auprès de la DETR sur un montant de travaux de 350 000 €.

**B. Bistrot de Pays à St Martin-les-Eaux**

Il est proposé de solliciter des financements suivants pour l'aménagement d'un bistrot de pays à St Martin-les-Eaux :

MONTANT TTC	FEADER	D.E.T.R	FISAC	REGION	Conseil Général	Fonds propres
302 548,83€	20.000€	30.000€	30.000€	40.000€	20.000€	162.548,83€

L'assemblée adopte à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Président à présenter ces demandes de financements.

**C. Aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement à Mane**

Il est proposé de réaliser une demande de financement de 50 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur un montant de 650 000 €.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financement.

**11 – ATELIER DU MAROQUINIER A ST MICHEL – Requête du locataire**

L'assemblée autorise le locataire à réaliser des travaux à sa charge.

**12 – ANNULATIONS DE TITRES**

L'assemblée autorise à l'unanimité les annulations de titres pour le transport scolaire et l'assistance téléphonique.

**13 – BISTROT DE PAYS A ST MARTIN**

L'assemblée décide de donner mandat au bureau pour retenir les entreprises concernant le bistrot de pays à St Martin-les-Eaux.

**14 – CENTRE DE LOISIRS DE VIREBOIS A MANE**

Le Président est mandaté pour négocier les honoraires avec le maître d'œuvre.

**15 – FERME RELAIS A ST MARTIN-LES-EAUX**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le bail à intervenir.

Séance close à 20h00.

Mane, le 7 décembre 2012

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,



*[Signature]*  
Jacques DEPIEDS